

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 06/03/2014

BA - Champ d'application - Revenus tirés de l'activité de pollinisation

Série / Division :

BA - CHAMP

Texte :

Il est admis que les revenus tirés de l'activité de pollinisation soient imposés dans la catégorie des bénéfiques agricoles.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BA-CHAMP-10-10-10](#) : BA - Champ d'application - Revenus imposables - activités génératrices de bénéfiques agricoles.

Signataire du document lié :

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale